



## **Enquête publique - Projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier**

**Déposition de FNE Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, LPO Vendée, Coorlit 85 et Vivre l'île 12 sur 12,**

**18 avril 2018**

Cette déposition commune est co-signée par les associations suivantes, toutes membres de France Nature Environnement :

- **France Nature Environnement Pays de la Loire**, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement,
- **Vendée Nature Environnement**, fédération départementale membre de FNE Pays de la Loire,
- **Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée**, antenne départementale de la LPO en Vendée,
- **la Coordination des associations de protection du littoral en Vendée**, Coorlit 85, membre de VNE,
- **Vivre l'île 12 sur 12**, association locale agissant à l'échelle de l'île de Noirmoutier, membre de Coorlit 85.

Elle est le fruit des réflexions portées par nos associations sur les projets d'énergie renouvelable en mer.

Nos représentants ont participé activement dès 2009 à la concertation relative à la définition des « zones propices », puis aux réunions publiques et ateliers du débat public de 2015 dans le cadre duquel nous avons produit des cahiers d'acteurs. De plus, nos associations participent depuis 2014 à l'instance de concertation et de suivi animée par le préfet de Vendée et le préfet maritime de l'Atlantique. Nous avons pu participer dans ce cadre aux groupes techniques « environnement », « usages » et « économie ». Nous avons seulement manqué la participation au sous-groupe technique lié à la « pêche » car il était réservé aux acteurs économiques du monde de la pêche.

Nous sommes globalement déçus de ce processus de concertation, au cours duquel le porteur de projet du parc éolien, la société EMYN, a été continuellement sur la « réserve », retenant certaines informations (ainsi, nous découvrons au stade de l'enquête publique le caractère karstique du sous-sol...) ou n'apportant trop souvent aux questions des acteurs

que des réponses floues. Il en est résulté une insatisfaction qui s'est exprimée à de nombreuses reprises, lors du débat public mais aussi lors de la phase de concertation menant à l'enquête publique, sans que le changement d'attitude attendu ne se concrétise... Cela a fini par être vécu comme étant une marque de défiance envers les acteurs du dossier, voire un manque de sincérité. Cette ambiance n'a pas permis de créer la confiance nécessaire entre acteurs pour avancer ensemble autour d'un tel projet industriel. Nous le regrettons fortement.

Notre texte aborde les grandes thématiques liées à ce projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier ainsi qu'à son raccordement, sans rentrer à ce stade dans le détail des dossiers soumis à enquête publique que nos associations prennent actuellement le temps d'étudier de manière à préparer leurs observations et avis.

### **L'éolien posé en mer, une source d'énergie qui contribue au mix énergétique souhaité**

Nos associations soutiennent les politiques en faveur de la transition énergétique et ont comme objectif la sortie de la France du nucléaire pour 2050. Cela suppose des politiques publiques et des changements de comportement de tous les acteurs et des citoyens pour diminuer la consommation d'énergie par habitant, ce qui passe en priorité par la **sobriété** et l'**efficacité énergétiques**. Cela suppose aussi de développer un « mix énergétique » s'appuyant sur des sources de production relocalisées sur nos territoires (énergie éolienne, solaire, biomasse, ...).

Pour atteindre les objectifs dans les délais, le développement de parcs éoliens posés au large des côtes des Pays de la Loire est une première solution. A l'horizon 2022 voire 2023, avec une puissance installée de 976 MW (480 MW par le parc au large de St-Nazaire et 496 MW sur le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier), ce sont 3 600 GWH/an qui devraient pouvoir être produits.

Si le projet de parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier participe à la transition énergétique, il ne doit pas faire oublier le préalable indispensable : **des territoires plus sobres en consommation d'énergie**. En effet, multiplier les fermes éoliennes pour permettre à notre société de consommer davantage d'énergie ne peut être soutenable pour la biodiversité et l'environnement. Mettre en place les conditions d'une réelle transition énergétique est donc un préalable indispensable au développement de ces grands projets.

À ce jour, les énergies renouvelables représentent environ 8% de la consommation régionale d'électricité. L'objectif de la région des Pays de la Loire, inscrit dans sa feuille de route pour la Transition énergétique, est de tripler cette production d'ici à 2021 avec le développement attendu des différentes filières de production d'électricité renouvelable (éolien terrestre et en mer, solaire photovoltaïque, biomasse...).

Les associations signataires s'inscrivent donc dans cette démarche, tout en **insistant sur les efforts à faire en termes d'efficacité et de sobriété énergétiques pour atteindre l'objectif final** : diviser par 2 la quantité d'énergie finale consommée à l'horizon 2050 et par 4 les émissions de gaz à effet de serre, stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables issues du territoire.

Sans ces efforts, que tous les acteurs des territoires doivent porter (collectivités, monde économique, services de l'Etat, ...), nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs et à réussir la transition énergétique, sujet qui croise des enjeux majeurs : résilience face au

réchauffement climatique et limitation de son ampleur, disponibilité et prix de l'énergie, condition d'un développement soutenable.

### **La transition énergétique doit aussi être écologique**

Les associations signataires **soutiennent le développement des énergies marines renouvelables, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas à n'importe quel prix pour l'environnement.**

**Un tel projet industriel en mer aura des impacts sur son environnement.** Il est donc important que les porteurs du projet qualifient aussi finement que possible l'état initial des zones d'études, afin de caractériser au mieux l'impact du projet sur l'environnement, et ainsi prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à la hauteur des enjeux.

### **Pour une prise en compte optimale de l'environnement en mer**

Nos associations soulignent que l'absence de connaissances approfondies sur le milieu marin doit nous engager à une certaine humilité s'agissant de l'évaluation des enjeux, des impacts et des incertitudes quant aux effets d'un tel projet. L'amélioration des connaissances nécessite des moyens d'investigation importants qui serviront aux projets futurs et éventuellement à ajuster ultérieurement les conditions d'exploitation.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, certains des protocoles d'études et de suivi présentent un socle commun avec ce qui a été réalisé (et est encore en cours) pour le projet de parc éolien en mer au large de St Nazaire (44). Nous souhaitons que l'Etat veille à ce que cela soit aussi le cas pour les autres projets ou activités de la façade Atlantique. L'objectif est de pouvoir constituer une base de données à l'échelle de cette façade et pouvoir assurer un suivi et des comparaisons dans le temps.

Plusieurs « compartiments » ont été étudiés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement tels que l'avifaune, les chiroptères et les mammifères marins. Avec la LPO Loire-Atlantique et Bretagne Vivante, la LPO Vendée a participé à la réalisation des volets avifaune et chiroptères. Ces trois associations ont suivi de près les travaux de Biotope sur l'évaluation des impacts du projet sur la biodiversité et ont participé à la définition des mesures pour éviter, réduire, et compenser ces impacts. Il convient notamment d'apprécier les effets cumulés avec d'autres parcs éoliens en mer, en particulier celui de St Nazaire. En Pour cela, le fonctionnement des écosystèmes et leur réaction en présence de nouveaux aménagements nécessitent des années de suivis et d'études dépassant le cadre d'une étude d'impact contrainte par le temps, et réalisée dans l'état actuel des connaissances. Cet aspect sera plus spécifiquement commenté à l'occasion d'une déposition ultérieure.

Par ailleurs, au vu de la nature du projet et de l'état des connaissances reconnu comme lacunaire, le minimum réglementaire prévu pour les mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ne saurait suffire à répondre à l'ambition d'une transition énergétique et écologique prenant en compte la biodiversité.

Les mesures ERC doivent être complétées par des mesures d'accompagnement qui permettent de valoriser des actions exemplaires en faveur de la biodiversité. En effet, un projet de cette ampleur peut et doit être un outil de développement de projets de territoire respectueux de la biodiversité, qui permettront aussi de concourir au changement de société rendu nécessaire par les changements climatiques qui s'annoncent. Il nous paraît logique

que les entreprises qui développent des énergies renouvelables soient parties prenantes de l'évolution de la société vers des systèmes plus sobres en énergie et plus respectueux des milieux naturels et de la biodiversité. Nous attendons également que ces entreprises s'attachent explicitement à favoriser l'implication citoyenne la mieux à même de garantir la pérennité et la dynamique de projets de territoires vers une transition énergétique et écologique.

Nous serons également particulièrement attentifs à la mise en place des suivis pluriannuels et pluridisciplinaires après l'installation du parc éolien afin d'évaluer l'efficacité des mesures proposées et ainsi garantir une bonne intégration du projet dans son environnement.

### **Des impacts à terre à ne pas négliger**

Les associations signataires suivront avec attention les impacts à terre de ce projet de parc éolien en mer :

- **les conséquences de l'aménagement des ports concernés par ce projet** : le porteur de projet prévoit d'implanter deux bases de maintenance, l'une sur l'île d'Yeu à Port Joinville, l'autre sur l'île de Noirmoutier à l'Herbaudière. L'installation de ces activités sur ces ports, déjà bien à l'étroit au regard de leur vocation liée à la pêche ou à la plaisance, demande des aménagements portuaires : construction de bâtiments et mise en place de pontons.

Les associations signataires seront très attentives à ces volets du projet global et à leurs impacts sur l'environnement comme sur l'urbanisme littoral, en particulier pour le site de l'Herbaudière où, contrairement à Port-Joinville, et malgré la durée de la concertation entamée dès 2015, aucune solution ou proposition ne semble avoir abouti et pouvoir être présentée dans le cadre de l'enquête publique. L'information « à l'ensemble de la population noirmoutrine » sur ce sujet se trouve explicitement renvoyée après l'enquête publique, ce qui n'est pas acceptable. La présentation orale donnée par le porteur de projet et la CCI de la Vendée lors de la plénière de l'instance de concertation et de suivi du 9 mars 2018, devrait à tout le moins se retrouver dans le dossier. A défaut, celui-ci nous paraît entaché d'incomplétude au regard du contenu prévu par l'article R. 122-5 du code de l'environnement, qui exige la description de l'ensemble des incidences notables directes et indirectes du projet sur l'environnement.

**Nos associations réclament donc que des éléments d'information suffisants et actualisés soient fournis pendant la phase d'enquête publique**, de sorte que le public puisse se positionner en connaissance de cause sur ce projet d'aménagement du port de l'Herbaudière susceptible d'avoir des conséquences sur l'environnement et le littoral (extensions d'emprise tant sur la mer que sur les zones naturelles, ou création de voies pour faciliter les accès routiers, etc).

- **les conséquences de l'atterrissage et du passage des câbles électriques** jusqu'au poste de Soullans (85). RTE est le maître d'ouvrage chargé des câbles sous-marins entre la sous-station électrique et le continent, de l'atterrissage des câbles sous-marins ainsi que de la liaison électrique jusqu'au poste de raccordement situé à Soullans. Les associations signataires seront très vigilantes sur les travaux que nécessitent les différents types d'insertion des câbles électriques en mer comme à terre, puisque malgré la volonté affichée de concertation de la part de RTE, elles ont encore du mal à faire entendre ce que sont leurs attentes dans la mise en œuvre de mesures ERC efficaces et pérennes.

**Une difficulté d'appréhension de tous les enjeux alors même que certaines données importantes vont encore évoluer d'ici le début des travaux.**

Par notre retour d'expérience lié au suivi des projets de parcs éoliens en mer du premier appel d'offre français, nous savons que de nombreux facteurs vont encore faire évoluer le projet des îles d'Yeu et Noirmoutier. Que ce soit du fait d'avancées technologiques, de retours d'expériences plus nombreux et sur un pas de temps plus long des parcs déjà en exploitation dans le monde, les entreprises qui répondront aux différents appels d'offre que le porteur de projet lancera dans deux ans seront peut être amenées à proposer d'autres choix techniques. Cela peut concerner la protection des fondations, la protection des câbles sous-marins, le rotor ou encore le profil et la taille des pales, les techniques de forage ou des protections acoustiques lors de ces phases de forage, etc.

L'exercice qui nous est proposé actuellement est donc assez difficile : se prononcer sur un projet dont le contenu technique peut encore évoluer – et pas seulement à la marge – ; un projet dont les impacts environnementaux sont non seulement difficiles à évaluer en l'état actuel des connaissances, mais qui seront amenés à évoluer au regard de choix techniques qui restent à arrêter.

Nos associations acceptent de jouer le jeu de la démarche ainsi proposée, mais elles resteront tout aussi vigilantes dans les phases futures de la vie de ce parc éolien offshore pour que les impacts environnementaux soient en priorité évités, à défaut réduits au maximum, et s'il le faut compensés à la hauteur des enjeux que représente l'insertion d'un tel projet dans le territoire concerné.

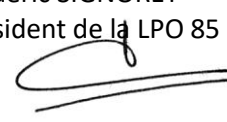
Jean-Christophe GAVALLET  
président de FNE Pays de la Loire



Yves LE QUELLEC  
président de VNE



Frédéric SIGNORET  
président de la LPO 85



Bernard BERTHAUD  
président de COORLIT 85



Alain ANDROMAQUE  
président de Vivre l'île 12 sur 12